



SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS DU VAR

L'ECHO DE LA FORÊT PRIVEE VAROISE

Circulaire juillet 2011

EDITORIAL

Nous avons tenu une très bonne Assemblée Générale à St. ZACHARIE. Les interventions ont été riches et bien présentées. Monsieur le Préfet nous avait honoré de sa présence, ce qui marque l'intérêt qu'il nous porte. Nous souhaitons qu'il reste longtemps sous nos cieux, ce qui n'est pas courant pour les représentants de la République dans notre département.

Il faut maintenant penser à la suite et tenter de concrétiser ce qui a été énoncé pour un avenir meilleur de nos bois.

La réglementation des zonages, surtout EBC, doit être revue, nous devons faire des propositions. Il faut qu'on nous écrive, une fois pour toutes, ce qui est permis et ce qui ne l'est pas.

Les travaux exécutés dans les sites Natura 2000 sont financés à 100%, ce qui change évidemment la donne pour des forêts sans revenu. Il serait très incitatif, pour les MAURES sinistrées par le matsucoccus, par exemple, que les travaux d'assainissement et surtout de plantations soient financés entièrement. Convaincre des propriétaires qu'investir même 20% pour une récolte problématique dans 50 ou 60 ans, c'est un chantier désespérant.

L'air que tout le monde respire et l'eau que l'on boit ont été purifiés par la forêt, il serait normal que la taxe Carbonne, payée indirectement par tout le monde, serve à financer les travaux forestiers.

Les PSG (plans simples de gestion) et CBPS (codes de bonnes pratiques sylvicoles) sont non seulement des certificats de bonne conduite mais des outils indispensables pour éviter les tracasseries administratives qui entravent notre liberté d'agir.

La lutte contre les incendies de forêts est toujours d'actualité dans les services spécialisés du département, ce qui nous a été confirmé par messieurs Farcy et Brasseur, officiers du SDIS. Mais ils ne peuvent lutter efficacement que dans des espaces où la végétation a été maîtrisée. Donc, prévention d'abord.

La forêt est un lieu de vie dont sont frustrés les citoyens qui vivent enfermés dans des villes polluées. Il faut leur apprendre à vivre chez nous en se distrayant, moyennant finances, c'est une des multifonctionnalités de nos espaces.

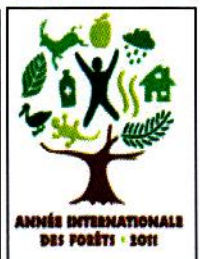
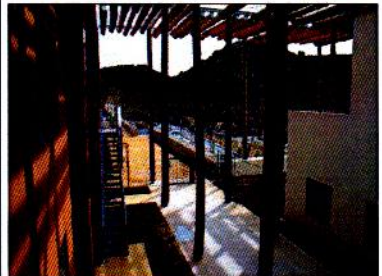
La filière bois, comme partout en France, est de plus en plus absente. Ce sont en général de petites ou moyennes entreprises à profits modérés qui ne peuvent pas résister à l'écrasement des charges qui pèsent sur leurs prix de revient.

Sur ce constat en forme de programme, je vous souhaite de bonnes vacances, en attendant le plaisir de vous parler à nouveau de notre passion : la colline...

Louis VALENTIN

Sommaire

- Editorial
- Sortir des EBC
- AG statutaire 2011
- L'écologie forestière : défis et services
- Abécédaire de l'adhérent
- Les annonces de la Forêt



Sortir des EBC

Résumé de l'intervention de Frédéric-Georges Roux en introduction du débat sur les EBC avec Madame Florence Lanliard, Maire du Plan-de-la-Tour, lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2011 à Saint-Zacharie.

Le classement en EBC (Espace Boisé Classé) dont les POS et les PLU du Var sont truffés est comme la langue d'Ésope : la meilleure et la pire des choses.

L'article L130-1 du Code de l'Urbanisme précise que « les PLU peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils soient soumis ou non au régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. » et indique une intention forestière louable puisqu'il « interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements ».

C'est donc d'une disposition « optionnelle » permettant aux communes de se protéger contre l'urbanisation d'espaces « naturels » dispersés, mais surtout de pouvoir conserver à la proximité immédiate des zones urbanisées des parcelles arborées non bétonnables.

Force est de constater que les communes ont souvent largement « abusé » —parfois en laissant le soin de « pondre » leur POS à des agences plus au fait de l'érection de bâtiments que de sylviculture— d'une classification qui devient de plus en plus une entrave à la gestion durable de nos parcelles forestières.

En effet, cette réglementation est utilisée de manière inappropriée, voire restrictive, d'autant plus que les « écologistes des villes » et les « scientifiques subventionnés » s'en emparent en « tramant » des « sanctuaires verts et bleus », prétendant que nos forêts privées sont des espaces naturels appartenant à tous.

Alors que nous respectons depuis 1346 les premières règles d'un code forestier édictées par Philippe Le Bel condamnant à la peine de mort celui qui prélevait une quantité de bois supérieure à ce que sa forêt produisait en un an, que nous sommes soumis au code rural et au code de l'environnement, grâce à quoi nous avons depuis des centaines d'années protégé la biodiversité, filtré l'eau de nos collines, stocké du carbone et restitué de l'oxygène en absorbant du CO², pourquoi faut-il aujourd'hui nous « imposer » des règles d'urbanisme qui ne devraient avoir d'autres but que d'encadrer les projets urbains ? Notre avenir reste dans une forêt d'arbres, pas dans une forêt de codes.

Certes, les classeurs d'espaces boisés m'objecteront

que, disposant d'un PSG (un simple plan de gestion), je peux m'affranchir des contraintes administratives du L 130-1 et effectuer à ma guise les coupes que j'ai prévues (mais à condition qu'elles aient été approuvées). Sauf que je n'ai pas le droit d'ouvrir de piste ou de créer de places de dépôt pour exploiter ma forêt ni de faire d'aménagements pour valoriser la gestion cynégétique ou l'accueil du public ou pour redonner un peu de potentiel de production agricole à des hectares qui, faute d'exploitabilité rentable, semblent avoir été définitivement abandonnés par l'homme.

Alors que faire ?

C'est simple : il faut « sortir des EBC » et ne pas se satisfaire des solutions timides au cas par cas en acceptant de « compenser » le déclassement d'un demi-hectare d'EBC par le classement de cinq autres hectares destinés, faute de soins, à devenir des « Espaces Boisés à Calciner ». Il y a des zones « U » destinées à la ville¹, des zones « A » destinées à l'activité agricole (où il faudrait que les agriculteurs puissent, avec une modération contrôlée, « construire » les équipements d'accueil nécessaires au « tourisme à la ferme »). Il faut que les autres zones, les zones « N », naturelles ou forestières soient clairement identifiées en deux parties en définissant les zones « F » ou forestières, productrices de bois, mais aussi de services environnementaux qu'il faudra bien que les communautés urbaines qui en profitent finissent par rémunérer (paysage, biodiversité, filtrage de l'eau, absorption de CO², stockage de carbone, génération d'oxygène...) sans oublier leur rôle social (touristique, sportif, ludique, cynégétique...) dans lesquelles les propriétaires et les exploitants ne subiront plus les contraintes administratives qui sont autant de freins à la bonne gestion d'un patrimoine d'avenir dont le cycle s'étend sur plusieurs générations et que nous avons su préserver en dépit des menaces et des aléas qui auraient dû en mener plus d'un d'entre-nous à baisser les bras.

Cet objectif passe par de l'information et surtout de la formation de l'administration, des citoyens, des élus et des cabinets d'urbanismes, mais aussi par une mobilisation permanente et sans défaillance des propriétaires forestiers, amoureux de leurs forêts, surtout désireux qu'elles restent un bien durable pour eux-mêmes, leurs enfants et la société qui nous entoure.

Frédéric-Georges Roux
Administrateur

¹ Urbs était le nom donné aux villes ouvertes, agglomération d'habitants à demeure fixe, se livrant à l'agriculture, au commerce ou à l'industrie.



Assemblée Générale statutaire SPFS St Zacharie 21-5-2011

Le rapport financier a été présenté par J.Falcoz Vice- Président et Trésorier. Les chiffres-clés ont été projetés et sont rappelés ci-dessous.

Rapport financier SPFS Var 2010

Recettes (dont 100 % de cotisations)	36 400,78 €
Dépenses	39 799,11 €
Déficit de gestion	3 398,33 €
Total	39 799,11 €

Dépenses

Prestations et Développement	69 %	27 495,42 €
Circulaires, Assurances & Adhésions, Evènementiel, Relations Publiques, Documentation, Participations extérieures,		
Soutien de production	25 %	9 792,30 €
Secrétariat, charges sociales ordinateur, Fournitures		
Fonctionnement général	6 %	2 511,39 €
Maison de la Forêt, Télécoms, Frais de compte		
Total		39 799,11 €

Situation des comptes

Solde du compte au 01/01/2010	58 170,67 €
Déficit de l' exercice 2010 Banque	3 398,11 €
Caisse	120,22 €
Solde du compte au 31/12/2010	54 652,34 €

Les adhérents ayant réglés leur cotisation au 31/12/2010 sont au nombre de 777.

Rappel pour mémoire : 1/1/2009 - 636 adhérents, 1/1/2010 - 673 adhérents et surtout 20/05/2011 - 871 adhérents

La démission de 2 administrateurs, Mme Jacqueline GIRARD et Mr Jean ROUBAUD a été acté.

L'ensemble des rapports, moral et financier, pour l'exercice 2010 ont été approuvés à l'unanimité et quitus a été donné aux administrateurs.

Une série de présentations a suivi la fin de l'AG statutaire. Les personnes intéressées par les projections et disposant de PowerPoint pourront les demander au Secrétariat. Un CD est en cours de gravure, leur poids interdisant leur envoi par mél.



L'écologie forestière : défis et services

Un grand piège à gaz carbonique

La forêt participe à la lutte contre l'effet de serre. Plus les arbres sont jeunes et en pleine croissance, plus ils absorbent de gaz carbonique pour pousser. Une forêt régulièrement exploitée et renouvelée est donc un bon moyen de lutter contre l'effet de serre. Une fois coupé le bois continue de « piéger » le gaz carbonique dont l'arbre a eu besoin pour sa croissance. Ainsi une maison construite avec 20 m3 de bois stocke 20 tonnes de gaz carbonique!

La gestion forestière au service de la biodiversité

La forêt est un espace riche en biodiversité. En France, la forêt abrite plus de 1000 espèces végétales et plusieurs centaines de mammifères, oiseaux et insectes. Par son intervention, le forestier joue un rôle crucial contre l'érosion de la biodiversité. Il participe par exemple au mélange des

peuplements ou à la création de lisières plus étagées. Le premier permet de leur donner une plus grande résilience. La seconde, de ralentir le vent et d'améliorer la richesse intrinsèque de ces zones pour l'accueil de la biodiversité.

La sylviculture pour une eau de meilleure qualité.

La forêt participe de façon fondamentale au cycle de l'eau. Le réseau racinaire améliore la qualité de l'eau par filtration et captage de certains éléments. La forêt participe à la régulation des pluies. La gestion forestière limite les effets négatifs d'activités humaines sur les nappes aquatiques : traitements phytosanitaires, érosion, fertilisation, etc. En gérant les zones de captage d'eau en forêt pour les protéger, ainsi que les bordures de cours d'eau, de plus en plus de forestiers œuvrent pour une eau de meilleure qualité. Résultat : une eau plus pure qui nécessite moins de traitement en aval, et donc moins chère pour la collectivité.

ABECEDAIRE de l'adhérent

Tout ce qu'il faut savoir sur la gestion de votre forêt et les mots clefs pour mieux la comprendre ; ce petit livret de 29 pages est fait par ordre alphabétique et sera disponible dès le mois d'août dans votre Syndicat.

A comme Assurances, B comme Baux de chasse, I comme Impôts, P comme PEFC ou encore Plan de Gestion, V comme Vente de Bois...Vous pouvez le commander en envoyant une enveloppe timbrée avec votre adresse en destinataire au tarif de 50g à notre bureau au Luc.

Les Annonces de la Forêt Varoise



En cas de vente, nous vous serons bien reconnaissant de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'ha. N'oubliez pas de faire adhérer vos acquéreurs à notre syndicat. Nous comptons sur vous.

PROPRIETES A LA VENTE :

- ~~32 ha d'un seul tenant sur LA MOTTE, Colline du Rousset. Urgent~~
- ~~40 ha sur LA LONDE DES MAURES forêt de chênes liège. Urgent~~
- ~~20 ha sur RIANS accès facile, chênes, sapins, pins.. Urgent~~
- ~~90 ha dont 77 ha de forêt sur très belle propriété au THORONET (en plus : vignes et vieille bastide de 600m²)~~
- ~~10 ha sur PIGNANS essences: chênes liège, châtaigniers...~~
- ~~12 ha avec 2 ha agricole sur MONTFERRAT. Site pour info : <http://www.jeaumiguy.com>~~
- ~~19 ha sur ROQUEBRUNE SUR ARGENS, Haute Cavalières, chênes, châtaigniers et pins.~~
- ~~20 ha de collines très boisé lieu-dit Cancerrilles sur MEOUNES~~
- ~~12 ha sur LE MUY et 2.5 ha sur LA ROQUEBRUSSANNE~~
- ~~35 ha sur GASSIN~~
- ~~10 ha BRIGOLES, 15 ha LA MOLE ; 145 ha à St MAXIMIN avec une ancienne bergerie ; 42 ha à St ZACHARIE~~
- ~~17 ha et 18 ha (morcelées) sur VIDAUBAN, terrains plats et en colline, facile d'accès, possible de planter des vignes~~
- ~~10 ha sur BARGEMON, forêt Château de Fauvas, en bord de route~~
- ~~23.50 ha avec cabanon sur COLLOBRIERES lieu dit Le Fe - sections G124 G125 G126~~
- ~~2,2 ha de forêt sur LA GARDE FREINET Plaine St Clément~~
- ~~4,83 ha sur Lorgues et 2,42 ha sur Le Thoronet urgent~~
- ~~8 ha entre LE LUC et CABASSE~~
- ~~8 ha LES ARCS et 7 ha ROCBARON 5 ha LA MOLE~~
- ~~4.85 ha sur les collines de PUGET-VILLE (henry.borg@ownit.nu)~~

RECHERCHE:

- Forêts de châtaigniers (Maures) et forêts à Draguignan, Figanières et Tournettes. Tél. : 06.42.42.32.27
- Forêt de châtaigniers (Maures) toutes surfaces tél. : 06.73.49.70.18
- Forêt toutes surfaces et essences sur la commune LES MAYONS tél. : 06.80.82.53.29
- Forêt toutes surfaces et essences sur Pignans, Pierrefeu et environs, mail : junonbxl@skynet.be
- Forêt entre 20 et 200 ha dans le Var pour la chasse tél : 06.09.54.37.39
- Forêt pour la chasse entre 30 et 90 ha dans le 13 et 83 tél. : 06.11.56.46.51 mail : imp.gatusso.philippe@wanadoo.fr

Les adresses utiles :

Centre Régional de la Propriété Forestière. Antenne du VAR

Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 LE LUC

Techniciens Var Ouest : Jean-Marc CORTI Tél. : 04.94.50.11.51 Mail : jean-marc.corti@crpf.fr

Var Est : Stéphane NALIN Tél. : 04.94.50.11.52

Mail : stephane.nalin@crpf.fr

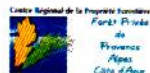
Secrétariat CRPF tél. : 04.94.50.11.53 lundi et jeudi matin.

Coopérative Provence Forêt Antenne du VAR

Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 LE LUC

Techniciens : Emmanuel ATANOUX Tél. : 04.94.50.11.55

Sarah MAESTRE Tél. : 04.94.50.11.56



ASL Subéraise Varoise

Pôle Forêt Quartier Précoumin Route de Toulon 83340 LE LUC

Tél. : 04.94.73.57.92

Techniciens de l'ASL : Chloé Monta et Nicolas Cano

Rappel pour les internautes :

Certification : www.pefc.org

Forêt Privée nationale : www.foretpriveefrancaise.com/paca

Info régionale : www.ofme.org/crpf/ ou www.ofme.org/

Tourisme : www.forestour-paca.org

Info environnement : www.environnement.gouv.fr

Syndicat des Propriétaires Forestiers du Var

Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France

Maison de la Forêt - Quartier des Lauves - 83340 LE LUC

Tél. : 04.94.50.09.70 Fax : 04.94.50.09.71

Mail : spfsvr@aol.com

Permanences : mardi et vendredi de 09h00-12h00

